



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-342

Version PDF

Ottawa, le 4 juin 2010

Diverses entreprises de programmation de radio et entreprises de programmation sonore spécialisée

Plusieurs collectivités

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio et des entreprises de programmation sonore spécialisée énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Les parties intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2010-342

Titulaires	Indicatif d'appel et endroit
Entreprises de programmation de radio commerciale	
Rogers Broadcasting Limited	CKER-FM Edmonton (Alberta)
Collin Catarat	CKBR-FM Dillon (Saskatchewan)
Western Singh Sabha Association	CISK-FM Williams Lake (Colombie-Britannique)
Entreprises de programmation de radio autochtone de type A	
Bear, Gerald	CFNT-FM Tobique Indian Reserve (Nouveau-Brunswick)
Liard First Nation FM Society	CHWA-FM Watson Lake (Yukon) et son émetteur VF2330 Upper Liard (Yukon)
Entreprises de programmation de radio autochtone de type B	
Charles McPherson (OBCI)	CKWO-FM Fort Frances (Ontario)
Frog Lake Cowboys Club	NCS Frog Lake (Alberta)
Entreprises de programmation de radio touristique	
Chaplin Tourism Committee Inc.	CFSW-FM Chaplin (Saskatchewan)
Drumheller Regional Business Development Centre Corp.	CHTR-FM Drumheller (Alberta)
Instant Information Services Incorporated	CFNS-FM Amherst (Nouvelle-Écosse) CIRU-FM St. Stephen (Nouveau-Brunswick)
Jiska Westbroek	CKFW-FM Sorrell Lake (Ontario)
Entreprise de programmation sonore spécialisée	
Persian Vision Broadcast and Media Corporation	Toronto (Ontario)